



CONTRAT régional DE SOLIDARITÉ territoriale

Une Région solidaire des territoires et de nos concitoyens

Evaluation du CRST du PETR Beauce Gâtinais
en Pithiverais 2016-2022



Une Région solidaire des territoires et de nos concitoyens

Le cadre d'intervention des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale a été adopté en 2012, afin de marquer sa vocation d'outil opérationnel au service de la déclinaison territoriale des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable d'Aménagement du Territoire (SRADDT) adopté en décembre 2011.

Cherchant à la fois la cohérence de ses différentes interventions dans les territoires, la simplification des dispositifs, la lisibilité de son action, mais aussi un pragmatisme nécessaire à l'adaptation aux besoins locaux, le Conseil régional a engagé une refonte du cadre d'intervention votée en séance plénière de décembre 2017.

Le territoire produit, en fin de contrat et dans la perspective de l'élaboration du contrat suivant, une évaluation des actions menées au travers de son Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Pour aider à aborder cette question de l'évaluation d'un Contrat, la Région met à disposition des territoires un outil méthodologique qui évolue à chaque génération de Contrat.

Ainsi, le présent document constitue un guide à destination des signataires du CRST pour la conduite de l'évaluation du contrat par le territoire lui-même, de manière à faciliter l'appropriation des résultats par les acteurs locaux (élus et partenaires).

L'objectif de l'auto-évaluation est double :

- Apprécier au plan local la convergence entre les actions présentées au titre du Contrat et les priorités régionales, par le renseignement d'indicateurs ayant, pour certains, vocation à être agrégés au plan régional
- Mettre en exergue les actions emblématiques, ainsi que les marges de progrès, afin de tirer les enseignements pour la prochaine contractualisation.

L'auto-évaluation ne doit pas être un exercice purement technique, mais doit être utilisé comme un outil d'animation de groupes de travail, d'élus, du Conseil de développement, ou mixtes, afin d'aboutir à une évaluation partagée permettant d'en tirer les enseignements. Cette réflexion doit également pouvoir nourrir la préparation du Contrat suivant.

Le territoire pourra, à toutes fins utiles, associer les services de la Région et les élus référents régionaux à l'exercice d'auto-évaluation de son contrat.

Dominique ROULLET

Vice-Président délégué à l'Aménagement
du Territoire, au SRADDET et au
numérique

SOMMAIRE

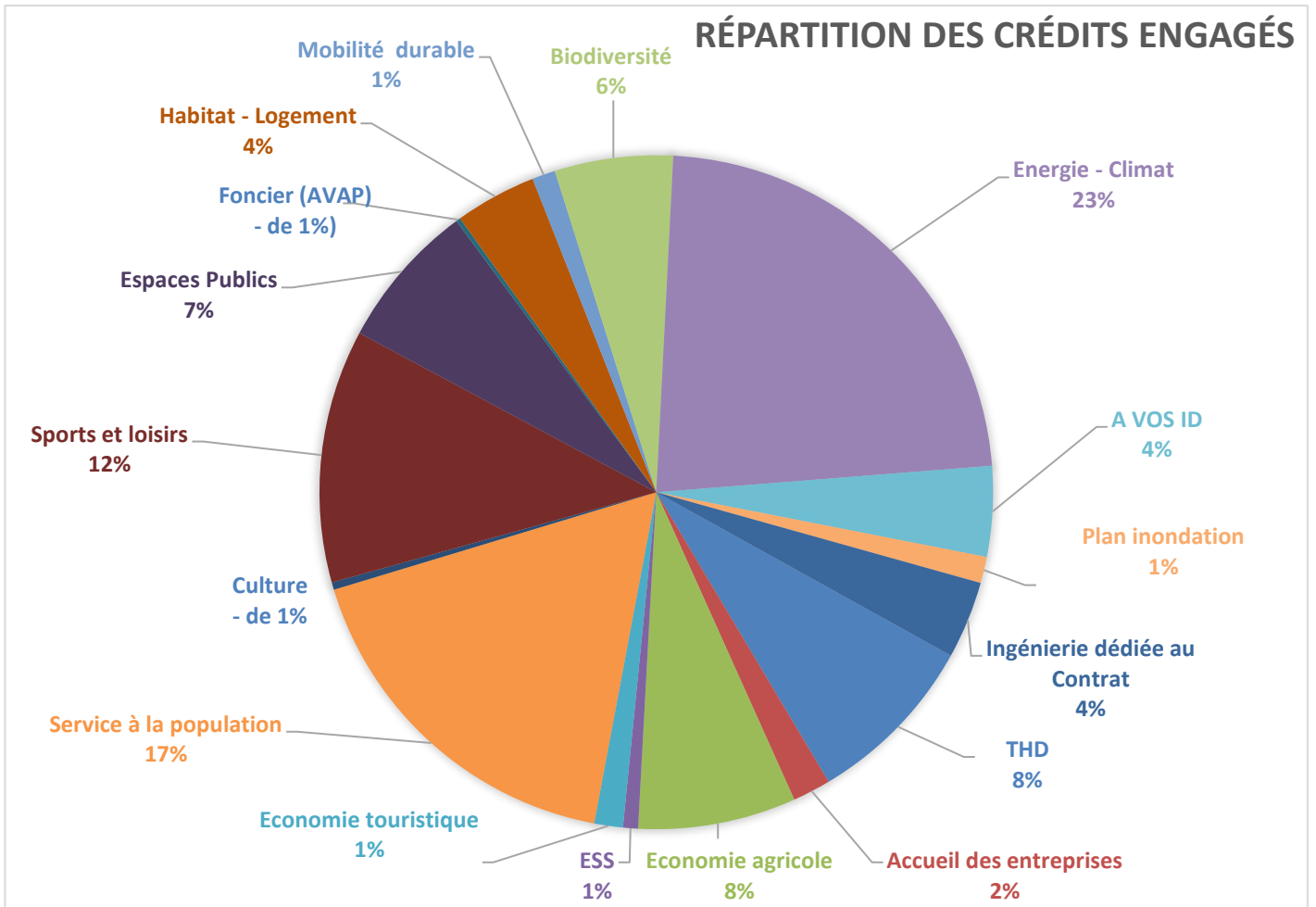
DONNEES CHIFFREES SYNTHÉTIQUES	4
APPRÉCIATION DES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE RÉGIONALE CONTRACTUELLE ..	7
DANS QUELLE MESURE LE CRST A-T-IL PERMIS DE CREER / DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE	15
EN QUOI LE CRST A-T-IL PERMIS D'AMELIORER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?	16
EN QUOI LE CRST A-T-IL PERMIS D'ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ?	18
EN QUOI LE CRST A-T-IL PERMIS DE CONFORTER L'ARMATURE URBAINE ET RURALE DU TERRITOIRE ?	22
DANS QUELLE MESURE LE CRST VOUS A-T-IL PERMIS DE PRIORISER DES PROJETS NE CONTRIBUANT PAS A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ?	28
AUTRES QUESTIONS EVALUATIVES	31
SYNTHESE GRAPHIQUE :	33
CONCLUSION	34

NB : La Région tient à la disposition des territoires, à l'issue du Contrat, les principaux indicateurs tels qu'ils ont été renseignés dans les dossiers de demande de subvention.

DONNEES CHIFFREES SYNTHÉTIQUES

Dotation du CRST	8 212 000 €	
1a Dont A VOS ID	350 000€	
1b Dont FONDS SUD (le cas échéant)	/ €	
Montant des crédits engagés à la fin du contrat	8 075 644 €	
Taux d'engagements des crédits	98,34 %	
Montant des subventions réservées aux initiatives sélectionnées au titre du dispositif A Vos ID	350 000 €	
Taux de consommation A Vos ID (initiatives sélectionnées / enveloppe A Vos ID)	100%	
Nb de projets financés	175 (hors A VOS ID) Ou 189 (avec A VOS ID)	
EFFET LEVIER	14,43 % sans A VOS ID	
Subventions totales / dépenses totales	14,15 % avec A VOS ID	
Montant total des investissements (bâtiments et travaux publics) soutenus sur le territoire	55 956 700,13 € (hors coût THD et hors A VOS ID) Ou 57 053 001,84 € (avec A VOS ID et hors THD)	
Montant crédits engagés Energie (y.c réhab thermique logements sociaux)	1 852 600 €	Minimum requis : 1 213 800 €
Montant crédits engagés BIODIVERSITE	458 600 €	Minimum requis : 410 600 €
Montant crédits engagés ESPACES PUBLICS	569 700 €	Plafond autorisé : 1 231 800 €
Montant crédits engagés fonctionnement	699 989 €	Plafond autorisé : 700 000 €
Montant crédits engagés Pôle de centralité (<i>1 ligne par pôle de centralité/Pôle d'animation</i>)	582 000 €	Minimum requis : 582 000 €

RÉPARTITION DES CRÉDITS ENGAGÉS



IMPACT DU CRST A PARTIR DE QUELQUES INDICATEURS

Nombre de projets financés	175 (hors A VOS ID) 189 (avec A VOS ID)
Taux d'intercommunalité (y.c. THD)	18,86 %
soit 33 dossiers, dont 26 à échelle PETR	
ECONOMIE - EMPLOI	
Montant des investissements générés (€)	55 956 700,13 € (hors coût THD et projets A VOS ID) 57 053 001,84 € (hors coût THD et avec projets A VOS ID)
Nombre d'emplois créés	87,8
Nombre d'emplois confortés	337,3
Nombre d'exploitations agricoles soutenues (quel que soit le statut)	30
Nombre de structures agricoles collectives soutenues (regroupement de plusieurs exploitations agricoles)	17
Nombre de projets AB soutenus	11
Nombre de projets en circuits courts soutenus	18
SERVICES A LA POPULATION	
Nombre de MSP ou centres de santé créés	1
Nombre de professionnels de santé coopérant dans une structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé ou satellite)	20
Projet territorial de santé mis en œuvre (en cours ou terminé)	Oui : CLS 2017-2020 et CLS 2020-2023
Petite enfance : Nombre de places de crèches ou halte-garderie créées	19
Petite enfance : Nombre de places de crèches ou halte-garderie améliorées	4
Enfance : Nombre de places ALSH créées	85
Enfance : Nombre de places ALSH améliorées	273
ENERGIE	
Nombre de communes ayant réalisé des travaux d'isolation dans le cadre du plan isolation	12
Surface totale des bâtiments isolés	4 648,20 m ²
Consommation d'énergie économisée par an grâce au plan isolation de bâtiments publics (kwh)	422 121 et 157 000 (isol. Logts sociaux)
Emission de GES évitée par an grâce au plan isolation des bâtiments publics (KgeqCO ₂)	91 507,6 et 35 000 (isol. Logts sociaux)
Surface de menuiseries posées	497,48 m ²
Surface d'isolant posé	6 561,31 m ²
Nombre de communes bénéficiaires d'un pré-diagnostic conseil isolation ou d'un ECbâtiment	12
Nombre de Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine réalisé	
Gain de classe énergie	29
Moyenne classe énergie avant travaux	18.2% classe c ; 27.3% classe d, 27.3% classe e et 27.3% classe g

Moyenne classe énergie après travaux	36.4% classe b et 63.6% classe c
Energie économisée via projet rénovation éclairage public	1080 unités réhabilitées, 36 horloges astronomiques installées – 71% d'éco d'énergie, soit 530 993 kwh à minima
BIODIVERSITE	
Linéaire de haies plantées	39.6 km ² corrid ecol maintenus + 35 150 m ² boisements + 15 170 plants + 3905 ha concernés + 39 km ² corrid ecol créés + 50 nichoirs + 20 exploitants 1.320 km + 3368 ha bordures de champs (soit 334 bordures)
Nb de projets soutenus concourant à la TVB	7
Nombre de communes engagées dans une démarche objectif 0 pesticide	9
MOBILITE	
Pistes Cyclables (en km)	1,160
DIVERS	
Nombre d'heures d'insertion	9 472
Nombre de logements sociaux créés	150
Nombre de logements sociaux rénovés thermiquement	12
Répartition des logements sociaux financés (yc neufs) entre neuf et acquisition/réha&b	100% neufs
Nombre de piscine construites ou rénovées	1

APPRECIATION DES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE REGIONALE CONTRACTUELLE

Objectifs stratégiques du territoire et Ambitions 2020

Le CRST constitue un outil pour répondre aux objectifs fixés par la Région et le Territoire dans le cadre des Ambitions 2020 pour les bassins de vie, ainsi qu'aux objectifs que le territoire s'est lui-même fixés (Agenda 21, projets de territoire ...)

Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous la contribution du CRST à l'atteinte des objectifs fixés en amont ?

5 = totalement

Explicititez : Tous les enjeux de territoire identifiés à la préparation du CRST 2016-2022 ont connus une réponse sous forme de projet.

Maille de Contractualisation

La maille de contractualisation privilégiée par la Région correspond au Bassin de Vie, ou à un territoire tendant vers la couverture d'une majeure partie du Bassin de Vie.

Convergence avec le bassin de vie

L'échelle du CRST :

- Correspond exactement au Bassin de vie

Convergence avec le SCoT

- Correspond

Convergence avec la convention économique (ou les)

- Correspond

Observations quant à la convergence des mailles de contractualisation :

/

Participation citoyenne et démarches collaboratives

La Région attache une attention particulière à la vigueur du débat démocratique et à l'implication des habitants dans les politiques publiques.

Comment évaluez-vous l'impact de ce contrat sur l'implication des habitants et de la société civile dans le développement du territoire et la mise en œuvre des politiques publiques (association et rôle du conseil de développement, dynamique enclenchée ou confortée par le dispositif A VOS ID, autres ...) ?

Le Conseil de développement Territorial du PETR est invité à participer à toutes les démarches stratégiques locales (SCoT, PCAET, LEADER, etc.), que ce soit lors de réunions ou ateliers de concertation ou lors des réunions du Comité syndical. En cela, la société civile est associée au développement du territoire.

Le dispositif A VOS ID ne permet pas une implication des habitants, mais conditionne la réalisation d'investissements ou d'actions privées participant au développement local.

Le CRST vous a-t-il permis d'intensifier l'association des autres acteurs du territoire ? de développer des partenariats en interne au territoire, y compris avec les acteurs « hors collectivités » (le territoire peut notamment s'appuyer sur la répartition des crédits engagés par bénéficiaire du CRST).

Non, car le PETR recherche les partenariats dans chacune de ses compétences. Le CRST n'apporte pas de plus-value sur ce point de l'association des autres acteurs du territoire.

Evaluez de 1 à 5 :

- Implication des habitants et de la société civile dans le développement du territoire : 3
- Association des autres acteurs du territoire : 1

Rôle et mobilisation des signataires dans la contractualisation

La réforme de décembre 2017 a placé les EPCI au cœur de la contractualisation régionale, en les rendant signataires du Contrat, aux côtés des PETR et des Pays. Les villes pôles et les PNR sont également signataires du contrat.

Dans quelle mesure les interrelations entre les EPCI et le Pays / PETR ont-elles évolué au cours du contrat ?

Pas d'impact. La mobilisation des EPCI membres dans la préparation du CRST, comme des autres programmes, reste un principe fondateur.

Comment décririez-vous, en fin de contrat, la place et le rôle des EPCI et de la ville pôle dans la contractualisation ?

Pas d'évolution en fin de contrat par rapport à la préparation ou au démarrage du CRST. Toutes les décisions concernant le CRST sont proposées et débattues en Bureau puis en Comité syndical. Les EPCI et la Ville pôle participent à ces réunions.

Sur quelles instances le territoire s'appuie-t-il pour l'élaboration puis l'animation du CRST et avec qui ?

Bureau, Comité syndical, Conseil de Développement Territorial. Les structures partenaires (chambres consulaires, réseaux d'entreprises, têtes de réseaux professionnels...) participent aux réunions de concertation préalables.

Le cas échéant, dans quelle mesure la dématérialisation des demandes de subvention a-t-elle fait évoluer vos pratiques ?

La dématérialisation des aides ne change pas la manière d'animer le CRST et d'accompagner les maîtres d'ouvrage en amont des demandes de subvention. Cependant, le référent technique perd la vision globale et fine dans le cadre du suivi, les demandes d'acompte, de solde pouvant être faites en direct par le maître d'ouvrage sans en informer le PETR.

Evaluez de 1 à 5 : 2

L'ingénierie dans le territoire

De façon constante, la Région considère que le développement territorial doit s'appuyer sur une ingénierie formée au mode projet et à la transversalité et elle finance à ce titre l'équipe d'animation territoriale.

Par ailleurs, certaines thématiques supposent la mise en œuvre de stratégies territoriales nécessitant de se doter de moyens d'animation dédiés.

Dans quel(s) domaine(s) le CRST a-t-il permis d'étoffer l'ingénierie sur le territoire (préciser le nombre d'ETP par domaine et sur quelle période) ?

- Contrat Local de Santé : 1 ETP créé au démarrage (2017), conforté depuis.
- Plan Climat Air Energie Territorial : 0,9 ETP conforté depuis 2016.
- Chef de projet tourisme : 1 ETP créé pour 6 mois. Période du 30 janvier 2017 au 31 juillet 2017.
- Chargé de mission développement économique : 1 ETP créé en novembre 2018, conforté sur 3 exercices.

Comment décririez-vous l'évolution de l'ingénierie sur le territoire depuis le début du contrat, en matière de développement territorial ? (« réseau oxygène », postes financés, ingénierie dans les EPCI, montées en compétence, mise en place d'un réseau au niveau local, départs éventuels, difficultés de recrutement, pérennité des postes ...)

- 2 compétences supplémentaires : CLS et Entente économique.
- Réseau oxygène : neutre, car un autre réseau régional existait auparavant.

Evaluez de 1 à 5 : 3

Lien entre le territoire et la Région

La Région est le principal partenaire des collectivités territoriales dans les territoires, qui sont reconnues comme des acteurs essentiels dans la déclinaison locale des priorités régionales.

Elle les accompagne à cet effet de longue date à l'échelle de territoires de projet suffisamment vastes pour faire sens en matière d'aménagement du territoire.

Le lien Région/territoire est notamment incarné par 2 élus régionaux représentant la Région dans les instances de travail et par les services de la Région, notamment localisés dans les Espaces Région Centre Val de Loire.

Ce lien est notamment mis en exergue lors des Comités de Pilotage Territoriaux co-organisés par la Région et par les acteurs locaux.

Comment qualifiez-vous la qualité du lien entre la Région et votre territoire, au-delà de l'aspect financier ? L'action de la Région est-elle reconnue ? Le CRST a-t-il permis de l'intensifier ? Le Comité de Pilotage Territorial peut-il y contribuer ?

Au niveau technique, le lien entre les services du PETR et de la Région sont bons, et permettent une bonne fluidité de l'instruction, du dépôt à la demande de solde.

Les panneaux de communication installés pendant la phase travaux permettent de rendre visible le financement de la Région.

Il est difficile de parler d'intensification, dans la mesure où il s'agit du 4^{ème} contrat, et que les dotations restent stables (à population égale).

Le Comité de Pilotage Territorial ne semble pas apporter de plus-value à la démarche de contractualisation. Il permet néanmoins de mettre en avant une thématique chaque année.

Evaluez de 1 à 5 : 4

Développement d'une culture du développement durable

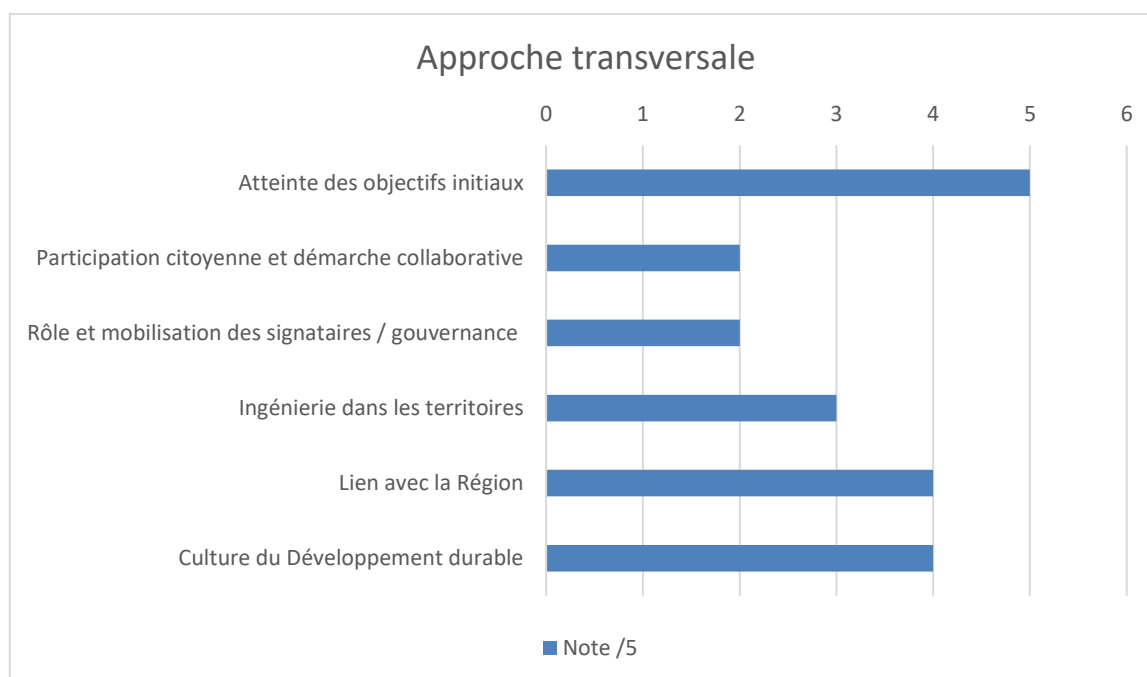
La Région place de façon constante depuis 2001 sa politique contractuelle comme un outil au service du développement durable des territoires, par l'approche du développement intégré, par le mode participatif encouragé, par l'intervention ciblée en direction des différents piliers du développement durable ...

En quoi le CRST a-t-il permis de contribuer à diffuser et renforcer la culture du développement durable sur le territoire ? Avez-vous perçu des progrès en la matière par rapport au Contrat précédent ou êtes-vous dans la poursuite des actions initiées antérieurement ?

Le CRST est un moyen financier parmi d'autres permettant de mettre en œuvre la stratégie de développement local (projet de territoire).

Évaluez de 1 à 5 : 4

Attribuez pour chaque rubrique une note de 0 à 5



Commentaires relatifs au graphique :

/

Autres dynamiques

Quelles sont les autres dynamiques ou programmes dans lesquels est engagé votre territoire ?

Les principaux programmes développés par le PETR et/ou dans son périmètre :

Développement local, services à la population et aménagement du territoire :

- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Pithiviers ;
- L'Agenda 21 du Pays [voté en décembre 2013] ;
- LEADER [programme 2014-2020, avec le PETR Montargois en Gâtinais ; démarrage en 2016] ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2016-2022, qui fait suite aux 3 autres contrats signés avec la Région Centre à partir de 1998 ;
- Le Contrat de ruralité [dès 2017] ;
- Le Contrat Local de Santé (CLS), depuis 2018 [2ème contrat] ;
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Pithiviers pour la durée de 5 ans (convention-cadre du 16 octobre 2018) ;
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Beaune-la-Rolande, Le Malesherbois et Puisseaux ;

Urbanisme :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) [SCoT révisé voté en octobre 2019 à l'unanimité] ;

Eau :

- Contrat rural et Contrat global [3 programmes entre 2000 et 2018] ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce [arrêté inter-préfectoral du 11 juin 2013 ; le PETR est structure porteuse depuis 2004 ; gestion quantitative de l'eau] ;
- Le Contrat Eau et Climat (CTEC) Protection de la ressource en eau potable avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie [projet déposé en mai 2021] ;

Environnement :

- Natura 2000 Vallée de l'Essonne et les vallons voisins [depuis 2009] ;
- Les Trames verte et bleue [voté en décembre 2013] ;

Energie, climat, transition écologique :

- Pôle d'Excellence Rurale (PER) SIDESUP (Conversion énergétique : Valorisation des ressources agricoles et forestières locales) [2006] ;
- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) [lauréat en 2016] ;
- Convention CEE [avec PME depuis mars 2020] ;
- Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), en voie de finalisation [stratégie adoptée, programme d'actions validé le 17 juin 2021] ;

- Le Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique (CRTE) [en cours de finalisation] ;

- Le COT EnR [convention trisannuelle avec l'ADEME Centre-Val de Loire ; en cours] ;

Economie :

- Programme ORAC (2010 et 2011) ;

- Le schéma de développement économique et d'accueil des entreprises [2016] ;

- Travaux préparatoires [2017] à la création de l'Entente économique Nord Loiret, créée en novembre 2018 ;

- Travaux préparatoires à la création de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais sous forme juridique d'EPIC [2016] ;

- Le programme Territoires d'industrie duquel relève les 3 intercommunalités du territoire du Nord Loiret (labellisé le 22 novembre 2018. Protocole d'accord signé le samedi 22 juin 2019) ;

Emploi :

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T), depuis 2016 ;

En quoi la contractualisation régionale a-t-elle facilité ces dynamiques ?

Ces dynamiques territoriales sont nécessaires au développement local. Le CRST ne facilite pas leur mise en œuvre, sauf à faciliter partiellement leur financement.

Le territoire a-t-il développé des coopérations / mutualisations avec les territoires voisins ?

- **Dans la poursuite de programmes antérieurs :**

Contractualisation LEADER avec le PETR Montargois en Gâtinais.

- **Nouvelles :**

Convention entre les territoires de projets du Loiret et l'association FIBOIS pour l'animation multi-EnR (à partir de 2021).

DANS QUELLE MESURE LE CRST A-T-IL PERMIS DE CREER / DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble du contrat peut concourir à cet objectif transversal, et notamment les thématiques accueil des entreprises, économie touristique, économie agricole, insertion par l'activité économique, autres initiatives A VOS ID ... , mais aussi les services à la population, équipements culturels, équipements sportifs ...

Préambule : moyens d'ingénierie :

Le territoire a-t-il élaboré à son échelle une stratégie en matière économique ?

Oui.

Le territoire a-t-il mis en place des moyens d'animation dédiée ?

Oui. Cellule d'animation et de développement économique. 2 ETP, dont 1 financé à 50% via le CRST, pendant les 3 premières années.

Volet quantitatif

Emplois créés (en ETP) : 87,8

Nombre d'heures travaillées en insertion dans le cadre des travaux réalisés : 9 472

Emplois induits par les travaux BTP¹ : données non disponibles

Volet qualitatif

*Quels ont été les **projets / démarches structurant(e)s** en faveur de l'activité économique et de l'emploi pendant ce contrat ?*

Cf. liste exhaustive des projets joint en annexe.

*Si vous deviez **citer une réussite** dans le domaine de l'emploi / du développement économique, merci de la décrire et d'en décrire les effets :*

Mesure 02-1 : 1 Etude économique et 1 phase de préfiguration d'une Entente économique à l'échelle du territoire, aboutissant à la création de la cellule d'animation économique.

Mesure 05 : Création d'une démarche de territoire sur le thème de l'amande. A échéance hiver 2021-2022, plantation d'environ 18 000 pieds, sur près de 50 ha. Une douzaine de producteurs sont mobilisés dans ce projet, aux côtés de l'association Confrérie de l'Authentique Pithiviers, l'association Site Remarquable du Goût, l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais et le PETR.

Mesure 05-4 : Création d'une cuisine centrale par la CC de la Plaine du Nord Loiret. Environ 70 000 repas produit sur place, à terme.

Mesure 08 : Création d'un second chantier d'insertion par le travail en maraichage biologique par l'association Les Jardins de la Voir Romaine. 18 emplois créés et 25 emplois confortés.

¹ Sur la base de 9 emplois directs ou indirects générés pour 1 M€ de travaux dans le BTP

Mesure 14 : Soutien à la création de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie à Malesherbes, porté par l'association Artegraf. Il s'agit du plus grand musée d'Europe consacré à la thématique de l'imprimerie et de ses activités associées.

*Comment appréciez-vous **l'évolution du territoire** en termes d'activité économique et d'emploi depuis le début du contrat ?*

Hormis pour l'activité IAE spécifique aux Jardins de la Voie Romaine, il est difficile de mesurer si le CRST influe, et à quelle hauteur, en termes d'évolution de l'activité économique et d'emploi, sur le territoire.

Leviers, freins, marges de progrès et enseignements

Peuvent être mentionnés dans cette rubrique : l'ingénierie, le portage, les aspects réglementaires, la mobilisation des acteurs / partenaires, des facteurs externes, etc. ...

*Quels **leviers** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

PETR considéré comme moteur dans l'émergence de projets territoriaux.

*Quels **freins** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

Contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021 qui a fortement perturbé l'animation de territoire et la mise en place concrète des projets.

*Quels **enseignements** en tirer en vue de la mise en œuvre du futur contrat ?*

Echelle de contractualisation PETER reste pertinente.

EN QUOI LE CRST A-T-IL PERMIS D'AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?

L'ensemble du contrat peut concourir à cet objectif transversal, et notamment les thématiques Santé, enfance – petite enfance, sport (notamment équipements, nautiques), culture, espaces publics, paysage, habitat ...

Préambule : moyens d'ingénierie :

Le territoire a-t-il élaboré une stratégie en matière de santé, services à la population, de culture, de sport, d'habitat ?

Oui. Contrat Local de Santé. 2 CLS depuis 2017.

Le territoire a-t-il mis en place des moyens d'animation dédiée ?

Oui, 1 ETP.

Volet quantitatif

Nombre de places petite enfance² créées : 19
Nombre de places petite enfance¹ améliorées : 4
Nombre de places enfance en ALSH créées : 85
Nombre de professionnels de santé accueillis dans des structures d'exercice regroupé³ : 21
Nombre de logements sociaux créés : 150
Nombre de logements sociaux réhabilités thermiquement : 12
Piscines construites ou rénovées : 1

Volet qualitatif

Quels ont été les **projets / démarches structurant(e)s** ou emblématiques en faveur du cadre de vie et de l'offre de services pendant ce contrat ?

Cf. liste exhaustive des projets joint en annexe.

Si vous deviez **citer une réussite** dans ce domaine, merci de la décrire et d'en décrire les effets :

Mesure 15 : Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pithiviers (2018), regroupant, à sa création, 20 professionnels de santé en son sein.

Mesure 15-1 : Lancement de la démarche Contrat Local de Santé en 2016.

Mesure 20 : Création d'un ALSH à Sermaises (porté par la CC du Pithiverais ; chauffage par géothermie) et d'un ALSH au Domaine de Flotin (porté par la CC Pithiverais Gâtinais) ; bonus matériaux biosourcés.

Mesure 22 : Maillage de plus en plus dense en city stades et aires de jeux, favorisant le lien social des habitants.

Mesure 22-2 : Rénovation globale de la piscine découverte de Pithiviers-le-Vieil (porté par la CC du Pithiverais), après plusieurs années de fermeture. Par ailleurs, seule piscine d'extérieur du territoire.

Mesure 25 : Programme de 50 logements sociaux neufs par 3F Centre Val de Loire et programme de 48 logements sociaux neufs par LOGEM Loiret. Ces deux programmes sont situés à Malesherbes, en densification de la zone urbaine existante.

Comment appréciez-vous **l'évolution du territoire** en termes de cadre de vie et d'offre de services à destination des habitants depuis le début du contrat ?

En termes de cadre de vie et d'attractivité du territoire, l'apport du CRST, en complément d'autres financements publics, permet la concrétisation de projets structurants, à l'instar de ceux mentionnés ci-dessus.

D'autres équipements sont en cours d'émergence, dont plusieurs sur le pôle central de Pithiviers. Ils devraient être financés via le CRST 2022-2028.

² Crèches et halte-garderies pour les moins de 3 ans

³ MSP, centres de santé ou satellites

Leviers, freins, marges de progrès et enseignements

Peuvent être mentionnés dans cette rubrique : l'ingénierie, le portage, les aspects réglementaires, la mobilisation des acteurs / partenaires, des facteurs externes, etc. ...

*Quels **leviers** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

L'existence de longue date du PETR, et des démarches de projets de territoire sont un atout pour la mise en œuvre des projets. Sa vision « grand angle » est une plus-value.

Les démarches de contractualisation menées en parallèle, complète les financements croisés nécessaires.

*Quels **freins** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

Contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021 qui a fortement perturbé l'animation de territoire, l'émergence des projets structurants, donc complexes, et la mise en place concrète des actions.

*Quels **enseignements** en tirer en vue de la mise en œuvre du futur contrat ?*

Echelle de contractualisation PETR reste pertinente.

EN QUOI LE CRST A-T-IL PERMIS D'ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ?

L'ensemble du contrat peut concourir à cet objectif transversal, et notamment les thématiques alimentation, agriculture biologique, A Vos ID, usages numériques, énergie, biodiversité, mobilités durables (vélo, alternatives à la voiture individuelle), A VOS ID, économie circulaire ...

Préambule : moyens d'ingénierie :

Le territoire a-t-il élaboré une stratégie globale de transition (ou une partie du territoire) ? Une ou des stratégies sectorielles (énergie, biodiversité, mobilité ...) ? (précisez)

- PCAET lancé en 2018, après transfert de compétences des 3 EPCI membres (dont 2 « obligés »). NB : le PCAET reprend une partie des actions mentionnées dans l'Agenda 21 de Pays et la TVB.
- COT EnR lancé en 2021. En complément, convention entre les territoires de projets du Loiret avec l'association FIBOIS Centre Val de Loire pour développer l'animation multi-EnR.
- CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat), lancé en 2020 (phase préparatoire au CTEC).
- Programme Natura 2000, depuis 2009.
- Convention CEE avec une entreprise intermédiaire œuvrant pour ESSO.

Le territoire a-t-il mis en place des moyens d'animation dédiée ?

PCAET.

Oui. Evolution des missions de l'animateur SCoT et Développement Durable. La mission PCAET représente 0,80 ETP.

CTEC.

Oui. Création d'un poste ETP.

CEE.

Démarche intégrée aux actions du PETR. La part d'animation est variable selon les périodes.

COT EnR.

Démarche intégrée aux actions du PETR. La part d'animation est variable selon les périodes.

Volet quantitatif

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

KWh économisés/an : 422 121 dont 157 000 logements sociaux
Soit la consommation moyenne de 18,39 ménages⁴

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

GES évités/an : 126 508, dont 35 000 logements sociaux
Soit la consommation moyenne de 13,75 ménages⁵
Soit 1,24 allers-retours de la terre à la lune⁶

CIRCULATIONS DOUCES

Km de pistes cyclables aménagés : 1,160

Km de véloroutes (à usage touristique) ou voies vertes aménagés : /

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Nombre de projets financés concernant l'agriculture biologique : 11

Nombre de projets financés concernant la gestion alternative des espaces publics : 13

Nombre d'IBC financés : 0

Crédits Energie

Minimum requis	Réservés au Contrat (y.c. réhabilitation thermique des logements sociaux)	Engagés en fin de Contrat
1 231 800 €	1 168 000 € (axe E) + 200 000 € mesure 27	1 852 600 €

Commentaire :

⁴ Sur la base de la consommation moyenne de 31 486 KWh/an/ménage

⁵ Sur la base de l'émission moyenne de 9 200 KgEqCO₂/an/ménage

⁶ Sur la base de l'émission moyenne de 102 000 KgEqCO₂ par trajet Terre-Lune

Crédits Biodiversité

Minimum requis	Réservés au Contrat	Engagés en fin de Contrat
410 600 €	493 300 €	458 600 €

Commentaire :

TRANSITION ALIMENTAIRE

Engagement dans un projet Alimentaire Territorial (PAT) : Non

Engagement dans un Système Alimentaire Territorial (SAT) : Non

AUTRES ACTIONS EN DIRECTION DE LA TRANSITION TERRITORIALE :

Volet qualitatif

Quels ont été les **projets / démarches structurant(e)s** ou emblématiques en faveur des transitions pendant ce contrat ?

Cf. liste exhaustive jointe en annexe.

Si vous deviez **citer une réussite** dans ce domaine, merci de la décrire et d'en décrire les effets :

Mesure 31 : Travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier d'Autruy-sur-Juine, porté par Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Autruy-sur-Juine – Andonville (AFIAFAF). Projet concernant 3 905 ha, avec un programme de plantation de 15 170 unités (variétés telles que Chêne sessile, Hêtre, Noyer commun, Poirier commun, Pommier sauvage, Charme, Erable champêtre, Noisetier, Saule blanc, Tilleul à grandes feuilles, Cerisier de Ste Lucie.

Mesure 35 : Programme de travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux de Dadonville (salle des Fêtes, Mairie, Salle des associations), suite à la réalisation d'un COEP.

Comment appréciez-vous **l'évolution du territoire** au regard des enjeux en matière d'énergie, de biodiversité, de développement durable depuis le début du contrat ?

La mise en œuvre du PCAET à partir de 2018 a accentué la dynamique de territoire liée à l'énergie, le développement durable. Pour rappel, le PETR avait réalisé en Agenda 21 de Pays dès 2013, ainsi qu'une TVB ; il est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) depuis 2016.

Les problématiques de réhabilitation thermique des bâtiments publics, mais aussi les équipements privés, sont accompagnées par le PETR (programme CEE, COT EnR...).

Ces questions avaient au préalable fait l'objet de débat lors de la révision du SCoT.

Leviers, freins, marges de progrès et enseignements

Peuvent être mentionnés dans cette rubrique : l'ingénierie, le portage, les aspects réglementaires, la mobilisation des acteurs / partenaires, des facteurs externes, etc. ...

*Quels **leviers** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

Dans le cadre de la mesure 35, les 50% de financement des postes liés à la performance énergétique sont considérés comme fortement décisifs. Les financements croisés complémentaires sont indispensables, notamment pour les petites structures.

La pluralité des conventionnements et partenariats locaux permet de maximiser les financements aux projets.

La convention avec FIBOIS doit augmenter les pré-études liées aux changements de système de chauffage, pour aller vers des EnR. Mais l'animation arrive plutôt en fin de contrat. Les résultats devraient donc plutôt être mesurables dans le CRST 2022-2028.

Le plan de relance lié au CRST, travaillé en 2020, a permis de soutenir 4 projets, par le biais de transfert de crédit depuis la mesure 22, alors que la dotation de la mesure 35 ne permettait plus de financer les projets.

L'animation à l'échelle du PETR est un plus.

*Quels **freins** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

Contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021 qui a fortement perturbé l'animation de territoire, l'émergence des projets, et principalement leur mise en œuvre.

Vers le secteur privé, l'absence de PTRE ne permet pas une animation à l'échelle du territoire.

A terme, un CEP (Conseiller en Energie Partagé) serait un + pour aller plus avant sur les projets de réhabilitation thermique.

*Quels **enseignements** en tirer en vue de la mise en œuvre du futur contrat ?*

Maintenir le % d'aide lié aux travaux de réhabilitation thermique des bâtiments.

Pour développer les flottes de véhicules électriques des collectivités, il sera proposé d'ouvrir une mesure « véhicule électrique » dans le CRST 2022-2028.

Sur le volet agricole, les variateurs de puissance sur les pompes d'irrigation sont une piste concrète permettant les économies d'énergie (20% environ par variateur), donc de GES. Les économies financières liées à l'installation sont connues aujourd'hui, par retour d'expériences (via démarche CEE). Il pourra être proposé d'ajouter ces dépenses aux actions éligibles (axe transition énergétique).

EN QUOI LE CRST A-T-IL PERMIS DE CONFORTER L'ARMATURE URBAINE ET RURALE DU TERRITOIRE ?

Le territoire régional se caractérise par un maillage dense de pôles de tailles variées. Cette armature urbaine, reconnue pour son rôle en termes de développement économique et social, s'appuie sur un système composé de 2 métropoles, 6 pôles urbains d'intérêt régional, 16 pôles de centralité animant chacun à leur échelle un Grand Bassin de Vie, complété d'un réseau de pôles intermédiaires et de proximité.

Ces pôles doivent être au service d'un développement équilibré des territoires, dans un esprit de coopération entre les composantes urbaines, périurbaines, et rurales.

Le confortement de leur rayonnement pour fixer les emplois, les équipements, et les services, tant à destination des habitants que des visiteurs, est un objectif partagé.

Toutes les thématiques du contrat sont à mobiliser pour traiter cette question. Il s'agit ici de déterminer dans quelle mesure les financements régionaux ont pu être mobilisés en faveur de projets permettant de conforter le positionnement des pôles du territoire, dans leurs fonctions respectives : métropoles, pôles urbains, pôle de centralité et d'équilibre régionaux, pôles intermédiaires et pôles de proximité.

En particulier, les questions d'équipements de services à la population, d'habitat, de développement économique, ou encore de revitalisation des centres villes et centres bourgs pourront être traitées ici.

Préambule : moyens d'ingénierie :

Le territoire a-t-il élaboré un SCoT, les EPCI sont-ils dotés de PLUi ?

Oui, dès février 2015, le Pays prescrivait la révision de son SCoT datant de 2011.

Le SCoT révisé a été voté à l'unanimité en octobre 2019.

Démarches de PLUi :

PLUi des Terres Puiseautines.

Prescrit le 15 décembre 2015. Le projet de PLUi a été arrêté le 2 février 2021 par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Pithiverais Gâtinais (CCPG).

PLUi secteur du Beaunois.

Prescrit le 17 décembre 2015. A la suite des élections municipales, et notamment au renouvellement de certains conseils municipaux, les nouveaux élus ont souhaité réétudier le projet de PLUi dans sa globalité avant un second arrêt. Au vu des modifications demandées, un nouvel arrêt est nécessaire. A la suite de l'avis des services de l'Etat, le projet doit être revu dans le courant de l'année 2022

PLUi de la CC Plaine du Nord Loiret.

Prescrit par délibération du conseil communautaire n°2015-50 du 8 décembre 2015. Les travaux ont été suspendus pendant la période de crise sanitaire. Initialement, l'approbation du projet de PLUi était programmée pour décembre 2021.

Parallèlement à ces démarches de PLUi, des démarches de PLU sont en cours :

Inter-PLU des communes de Pithiviers, Pithiviers-le-Vieil, Dadonville et Bondaroy.
PLU de la commune nouvelle Le Malesherbois.

D'autres stratégies mises en place par le territoire permettent-elles de concourir à cet objectif ?

/

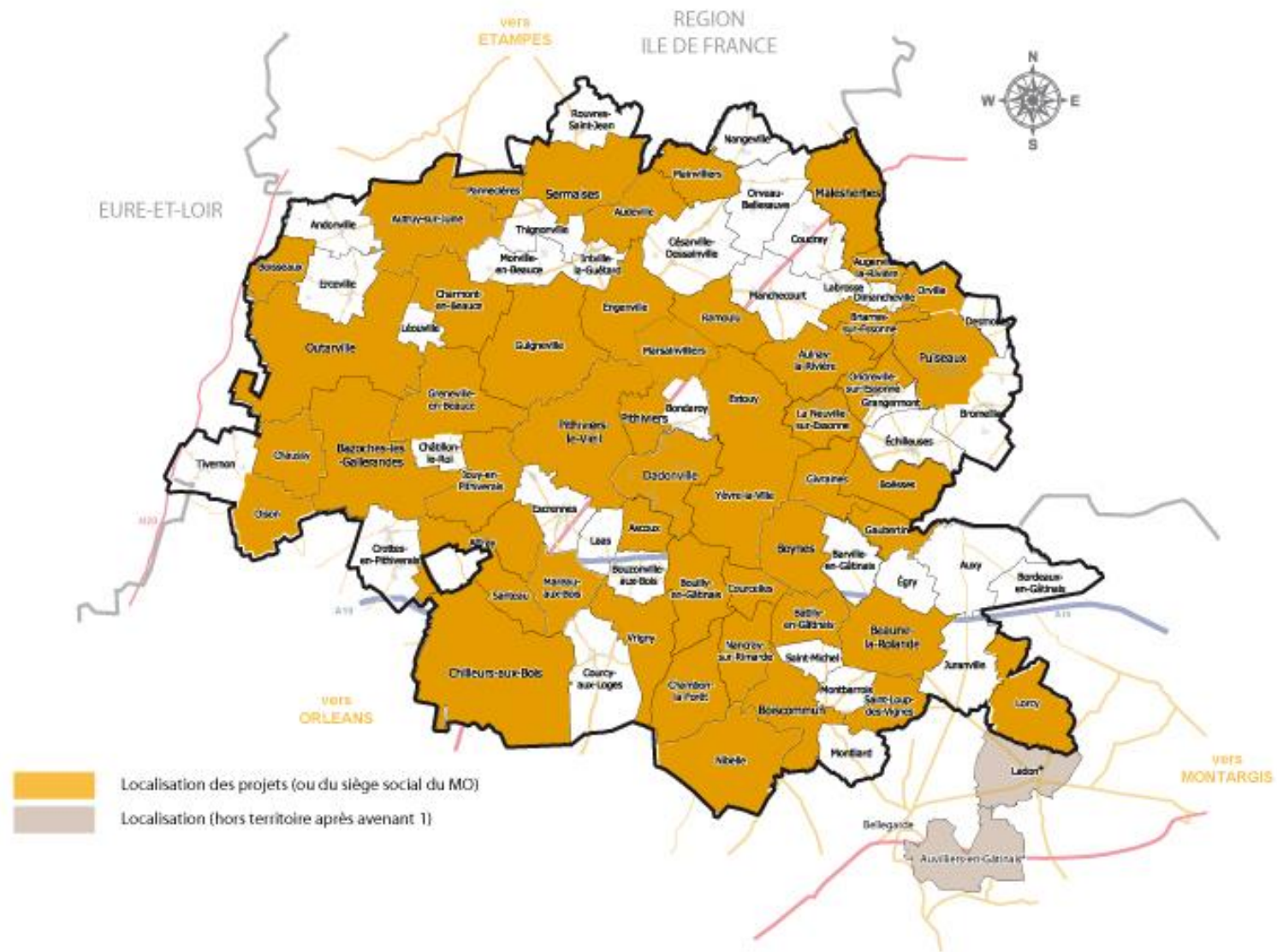
Le territoire a-t-il mis en place des moyens d'animation dédiée ?

0,10 ETP dédié à l'animation, le suivi et l'évaluation du SCoT (dont analyse et suivi des démarches de PLU et PLUi).

Volet quantitatif

Le territoire pourra à toutes fins utiles, joindre à son évaluation une carte de localisation des projets financés sur le contrat et son analyse (précisant les types d'équipements / projets), voire une carte de rayonnement des équipements financés.

Localisation des équipements financés au regard de l'accès aux équipements et services, moyens de transports collectifs :



Localisation des logements financés au regard de l'accès aux équipements et services, moyens de transports collectifs :



Affectation de crédits au pôle urbain (le cas échéant) :

Réservés au Contrat	Engagés en fin de Contrat
582 000 €	582 000* €

Commentaire :

*détails de la répartition de l'enveloppe dédiée :

Mesure 16-1 : 22 700 €

Mesure 22-4 : 17 300 €

Mesure 23 : 0 €

Mesure 35-3 : 542 000 €

Volet qualitatif

*Quels ont été les **projets / démarches structurant(e)s** ou emblématiques en faveur du renforcement des pôles pendant ce contrat ?*

Projets portés par la ville de Pithiviers :

Mesure 16-1 : Musée numérique « Microfolie »

Mesure 18 : Etude pour le transfert de l'école de musique

Mesure 22 : Création de 2 vestiaires de rugby, rénovation du sol du gymnase St Aignan, rénovation des plateaux sportifs de St Aignan et de Clos Beauvoys

Mesure 22-3 : Réalisation d'une AVAP à Pithiviers.

Mesure 32 : Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics, acquisition de matériels pour la gestion différenciée, plan de gestion des espaces publics

Mesure 35-3 : Rénovation de l'éclairage public

Projets situés sur la commune de Pithiviers, mais portés par d'autres structures :

Mesure 05 : Installation de casiers pour vente directe de produits locaux

Mesure 15 : Maison de Santé Pluridisciplinaire

*Si vous deviez **citer une réussite** dans ce domaine, merci de la détailler et d'en détailler les effets :*

La Maison de Santé Pluridisciplinaire, en activité depuis 2018 permet d'apporter une réponse au besoin de santé des habitants. La centralisation, en un même lieu, de plus de 20 praticiens, facilite l'accessibilité du service. L'implantation du laboratoire d'analyse à proximité immédiate est un plus.

Les professionnels de la MSP sont par ailleurs associés aux démarches locales d'animation et de sensibilisation.

Les liens avec la CPTS et le CLS apportent une plus-value au territoire.

*Comment appréciez-vous **l'évolution de la place des pôles** dans l'armature territoriale depuis le début du contrat ?*

Au niveau du PETR, il n'est pas constaté d'évolution négative ou positive de la place de la ville pôle dans l'armature territoriale, par rapport aux ambitions formulées dans les documents stratégiques tels que le SCoT.

Leviers, freins, marges de progrès et enseignements

Peuvent être mentionnés dans cette rubrique : l'ingénierie, le portage, les aspects réglementaires, la mobilisation des acteurs / partenaires, des facteurs externes, etc. ...

*Quels **leviers** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

L'animation à l'échelle du PETR est un plus. Le cadre contractuel de 6 ans permet de sécuriser le financement des projets.

*Quels **freins** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?*

Contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021 qui a fortement perturbé l'animation de territoire, l'émergence des projets, et principalement leur mise en œuvre.

*Quels **enseignements** en tirer en vue de la mise en œuvre du futur contrat ?*

Articuler les contractualisations et les financements croisés, par exemple Cœur de ville et CRST, Petites Villes de Demain et CRST, etc.

DANS QUELLE MESURE LE CRST VOUS A-T-IL PERMIS DE PRIORISER DES PROJETS NE CONTRIBUANT PAS A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ?

En signant le CRST, les EPCI, groupements d'EPCI, villes pôles se sont engagés à limiter l'artificialisation des sols, sans qu'un objectif quantifié n'ait été imposé. L'impérieuse nécessité de ne plus considérer les espaces naturels et agricoles comme des réservoirs au service de futurs étalements urbains font de cet objectif un objectif partagé auquel l'orientation des financements régionaux peut contribuer.

Des dispositions ont été également introduites pour privilégier le recours au bâti existant (bonification pour la mobilisation de friches, pour les projets de création de logements sociaux en acquisition-réhabilitation, ...).

Toutes les thématiques du contrat sont à mobiliser pour traiter cette question. Il s'agit ici de déterminer dans quelle mesure l'engagement des cosignataires, les modalités de financement régional, et le développement de cette notion au niveau régional ont permis de faire évoluer les réflexions locales en matière de sobriété foncière.

En particulier, les questions de foncier, friche, foncier économique, agriculture, revitalisation des centres villes et centres bourgs pourront être traitées ici.

Préambule :

Quelles ambitions fixées dans le SCoT du territoire en matière de consommation d'espace ?

Dès le premier SCoT, les élus du Pays s'étaient engagés à réduire la consommation d'espaces. La vocation très agricole du territoire, + de 80% de SAU, fait que la préservation des espaces est une priorité.

Les ambitions et enjeux du SCoT sur le thème de la consommation des espaces :

- réaffirmer l'armature territoriale pour renforcer le pôle pithivérien et structurer l'espace rural
- proposer une offre de logements en adéquation avec les capacités d'accueil et la demande des ménages
- mettre en œuvre un urbanisme peu consommateur en foncier
- articuler urbanisme et déplacements
- encourager les alternatives à la voiture individuelle
- conforter les activités agricoles
- améliorer l'efficacité du foncier des zones d'activités

Quelles mesures ont été mises en place pour concourir à l'engagement pris par les signataires de limiter l'artificialisation des sols ?

Dans le cadre du CRST, il n'a pas été mis en place des mesures spécifiques pour lutter contre l'artificialisation des sols. Comme évoqué plus haut, la volonté de limiter l'étalement urbain est affirmé dans le SCoT et dans les documents d'urbanisme de rang inférieur.

Volet quantitatif

Nombre d'Ha artificialisés : environ 2 ha

Dont nombre d'Ha artificialisés par création ou extension de zones d'activités économiques : 0 (soit 0 terrains de football⁷)

Nombre de projets aménagés par reconversion d'une friche : 0

Répartition des logements sociaux financés (offre nouvelle) entre construction neuve et acquisition – réhabilitation : 100% de logements neufs. Pas de dossier acquisition-réhabilitation.

Projets de création de logements sociaux (y compris neufs) en densification, reconquête de dents creuses, restructurations d'îlots :

2 programmes de logements sociaux à Malesherbes, en densification :

- programme 3F Centre Val de Loire : 50 logements, 44 bis Avenue du Gal Leclerc
- programme LOGEM Loiret : 48 logements, 20 Avenue du Gal Leclerc

Volet qualitatif

*Quels ont été les **projets / démarches structurant(e)s** ou emblématiques dans ce domaine pendant ce contrat ?*

- programme 3F Centre Val de Loire : 50 logements, 44 bis Avenue du Gal Leclerc
- programme LOGEM Loiret : 48 logements, 20 Avenue du Gal Leclerc

En cas d'équipements créés dans un cœur de ville / centre-bourg (les citer) :

La quasi-totalité des projets d'équipement financés via le CRST sont situés en cœur de ville et en centre bourg (ou au sein d'un espace déjà urbanisé).

Les exceptions :

- Développement des Jardins de la Voir Romaine à Beaune-la-Rolande
- Création d'un ALSH au Domaine de Flotin
- Construction d'un gymnase communautaire à Dadonville.

*Si vous deviez **citer une réussite**, merci de la décrire et d'en décrire les effets :*

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pithiviers a été bâtie sur le site d'un ancien garage, en centre-ville, à proximité d'un parking existant. La réhabilitation du site a donc permis la restructuration de cette partie de l'espace urbain.

⁷ Sur la base d'un terrain moyen de 0,7 Ha

Comment appréciez-vous **l'évolution du territoire** en termes de surfaces artificialisées depuis le début du contrat ?

L'artificialisation du territoire est infime et ne constitue pas un enjeu dans le cadre du CRST. Les projets financés via le CRST n'ont quasiment pas d'impact en termes de surfaces artificialisées, car ils représentent une surface de l'ordre d'un hectare, sur 6 ans, rapportée aux 1 174 km² du territoire.

Leviers, freins, marges de progrès et enseignements

Peuvent être mentionnés dans cette rubrique : l'ingénierie, le portage, les aspects réglementaires, la mobilisation des acteurs / partenaires, des facteurs externes, etc. ...

Quels **leviers** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?

Pas de levier particulier.

Quels **freins** ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre de cet objectif ?

Pas de frein particulier.

Quels **enseignements** en tirer en vue de la mise en œuvre du futur contrat ?

L'artificialisation du territoire ne constitue pas un enjeu dans le cadre du CRST, dans la mesure où les stratégies de développement local (SCoT, projet de territoire, PCAET) font déjà de ce sujet un enjeu majeur.

La mise en œuvre prochaine de la loi ZAN obligera, de fait, les porteurs de projets à se questionner sur la compensation, incitant ainsi les réhabilitations de patrimoine existant et les installations dans des espaces déjà urbanisés.

AUTRES QUESTIONS EVALUATIVES

- Montant moyen / opération

Montant moyen des opérations portées par le secteur privé : 85 193 € (hors dossiers des bailleurs sociaux).

Montant moyen des aides pour les projets portés par le secteur privé : 17 106 € (hors dossiers des bailleurs sociaux).

Montant moyen des opérations portées par le secteur public : 254 533,63 € (hors coût THD).

Montant moyen des aides pour les projets portés par le secteur public : 54 268,39 €.

- **Maître d'ouvrage** (% répartition privé/public) : crédits engagés pour des opérations portées par des maîtres d'ouvrages de droit privé (agriculteurs, groupements agricoles, associations ...)

Nombre de projets portés par le secteur privé : 64, soit 36,57%.

Nombre de projets portés par le secteur public : 111, soit 63,43%.

Montant des aides pour les MO privés : 1 094 800 €, soit 13,56%.

Montant des aides pour les MO du secteur public : 6 980 844 €, soit 86,44%.

- Montant et part des crédits engagés en fonctionnement /total crédits

Dotation initiale : 700 000 €, soit 8,5%.

Consommation réelle 1 : 699 989 €, soit 8,5%.

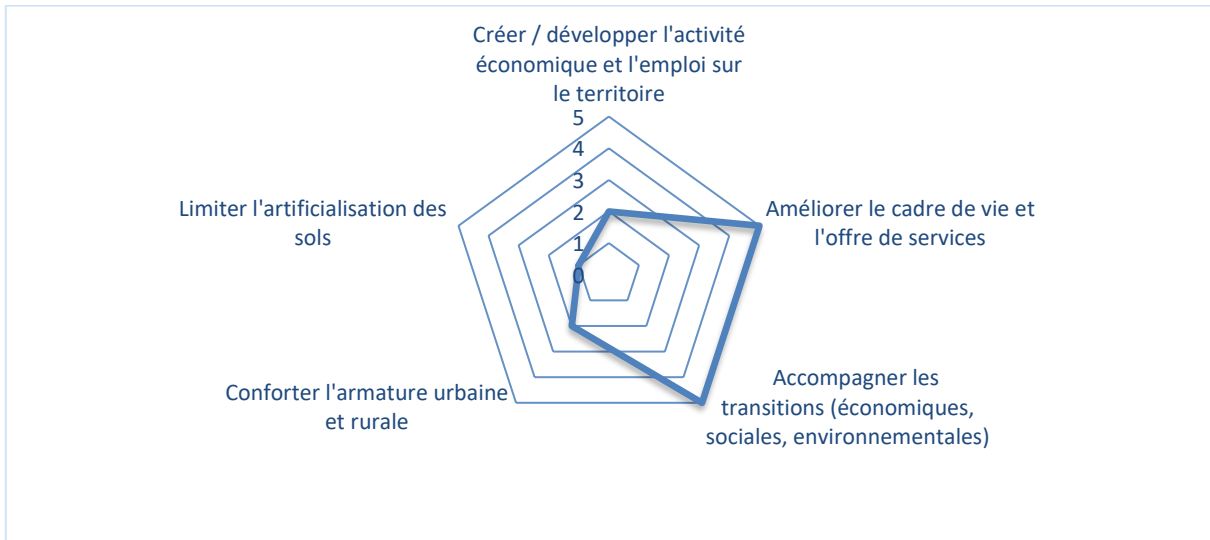
Consommation réelle 2 (avec part A VOS ID) : 934 880 €, soit 11,4%.

- Engagement des crédits selon les axes

AXES	MESURES	Intitulé	MONTANT ENGAGE
AXE A DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	01	THD	678 000 €
	02	Foncier éco	0 €
	02-1	Stratégie éco	147 600 €
	03	Locaux d'activité	0 €
	04	AB	52 900 €
	05	Diversification agri	294 600 €
	05-4	PAT	163 800 €
	07	Matériels agri	101 000 €
	08	IAE	58 200 €
	10	Tourisme vélo	0 €
	12	Itinérance tourist.	0 €
	14	Site tourist.	100 000 €
	14-1	Ingénierie tourist.	10 900 €
			1 607 000 €
	AXE B FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL	15	MSP...
15-1		CLS	86 589 €
19		Petite enfance	157 200 €
20		Accueil extra scol.	895 200 €
21		Commerce	109 500 €
16		Prog. Culturelle	0 €
16-1		Aménagements cult. Pithiviers	21 300 €
17		Lecture publique	0 €
18		Enseignement artistique	7 500 €
18-1		Musées	0 €
22		Sports et loisirs	733 600 €
22-2		Piscines	247 400 €
			2 412 789 €
AXE C RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL		22-3	AVAP
	23	Espaces publics	569 700 €
	23-1	Friches	0 €
	23-5	Revitalisation bourg	0 €
	24	Acquisition/réhab.	0 €
	25	Logements sociaux neufs	292 000 €
	27	Rénovation logements soc.	24 000 €
	28	Rénov. Parc privé	0 €
	29-1	Rénov. Urbaine	0 €
	30	Vélo utilitaire	53 400 €
	30-1	Alternatives voitures	0 €
	30-5	Accessibilité	36 500 €
			992 900 €
AXE D STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	30-6	Territoire en transition	0 €
	31	TVB	325 300 €
	32	Gestion espaces publics	61 500 €
	34	Matériels agri TVB	71 800 €
		458 600 €	
AXE E ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT ENERGIE	35	Plan isolation	747 400 €
	35-1	Forfait ECB	10 000 €
	35-2	Bonif. Climat	504 100 €
	35-3	Eclairage public	542 000 €
	36-3	PCAET	49 100 €
	36-4	Géothermie sondes	0 €
		1 852 600 €	
ACTION TRANSVERSALE ANIMATION TERRITORIALE			300 000 €
PLAN INONDATION			101 755 €
ENVELOPPE FONGIBLE			117 200 €
ID EN CAMPAGNE			350 000 €
TOTAL			8 075 644 €
			<i>solde</i>
			136 356 €

SYNTHESE GRAPHIQUE :

En fonction de vos réponses qualitatives et des indicateurs quantitatifs renseignés pour chaque question évaluative précédente, évaluez sur une échelle de 1 à 5, en quoi le CRST a-t-il permis de ... :



Commentaires :

/

CONCLUSION

Quels enseignements tirer de cette auto-évaluation pour le contrat suivant ?

➤ **Points d'excellence**

- Le PETR est un lieu de dialogue, de débat et pas uniquement sur le seul sujet du contrat régional ;
- Le PETR est un lieu d'échanges entre élus ;
- La structure PETR permet une vision « grand angle » du territoire.

➤ **Marges de progrès**

- Souhait d'avoir plus de place, dans les contrats, pour des initiatives locales.
- Souhait de pouvoir financer les matériels agricoles économes en eau et en énergie.